

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 avril 2024

Référence
2024_020

L'an deux mil-vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur le lancement de la consultation des travaux de l'église

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène, (pouvoir à M. CARAY Frédéric), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation
26 mars 2024

Objet de la délibération : Délibération portant sur le lancement de la consultation des travaux de l'église

Date d'affichage
09 avril 2024

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération 2023_005 du 31 janvier 2023 sur le choix du bureau d'étude pour la réalisation des travaux de l'église

Vu la délibération 2023_018 du 28 février 2023 sur les travaux de rénovation de l'église

Vu la délibération 2023_051 du 11 juillet 2023 sur l'ouverture de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église

Vu la délibération 2023_055 du 19 septembre 2023 portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église

Vu la délibération 2023_068 du 19 décembre 2023 portant sur la programmation de travaux pour la sauvegarde de l'église Saint Pierre et demande de subvention ;

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 09 avril 2024

Et

Le maire indique que le montant des travaux de rénovation de l'église, nécessite de mettre en place une consultation des entreprises avec avis de publicité.

Publication ou notification
du : 09 avril 2024

Le maire rappelle que l'ensemble des pièces proposées pour lancer cette consultation a été produite dans le contenu pour la tenue du conseil.

Il rappelle néanmoins qu'il s'agit d'un marché ordinaire, que le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. La visite sur le site est obligatoire.

Concernant l'attribution des marchés, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique (moyens humains et matériels, qualité et adéquation des matériaux, planning, organisation approvisionnement et durée d'intervention) : 30 %
- Visite obligatoire : 10%

La consultation est programmée du 15 avril au 15 mai pour des travaux programmés de fin août à novembre 2024.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER les modalités de consultation, notamment le règlement de consultation, le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

